

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Michel RISACHER (ESI de Nemours) ; Eric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil) ; Jean-Marc CHAUMELLE (ESI de Châlons) ; Valérie AUDOUARD (ESI de Paris-Montreuil), Fabrice GOLD-DALG (ESI de Paris-Montreuil) ; Hervé PERESINI (ESI de Noisiel).

Présidé par Madame Stéphanie MAHO, Directrice intérimaire de la DiSI Paris-Champagne, ce CTL s'est tenu en présence de M. Philippe MERLE, Directeur de la DiSI Paris-Normandie et préfigurateur de la future DiSI Île-de-France.

A l'ESI de Noisiel, le service AT Services Centraux doit fermer ses portes au 1^{er} juillet prochain. L'objectif de la Direction est de « rationaliser » l'assistance technique en lui imposant le processus du Parcours d'assistance rénové (PAR), afin d'« éviter à ce service les aléas liés à sa taille trop petite ». Le PAR bannit le téléphone et oblige les utilisateurs à utiliser le formuel pour les appels de premier niveau. La Directrice ne s'émue guère de cette fermeture, puisqu'« il ne s'agit pas de supprimer les services mais de les réorganiser », la mission de l'AT étant intégrée au sein de la future DiSI Île-de-France : « on adapte nos ressources pour mieux les préserver, cela répond à l'attente globale de nos administrés dans la gestion des deniers publics ». Plus généralement, il ne s'agit pas pour la DGFIP de systématiser les fermetures de sites mais de « faciliter les possibilités d'accès aux services publics pour les usagers en démultipliant les points d'accès ». La démarche en cours permet de « mieux gérer les files d'attente grâce à l'accueil sur rendez-vous et les centres de contact. La contrainte budgétaire pèse. Le quotidien oblige à s'adapter. L'efficacité ne se mesure pas au volume des emplois mais à la qualité de service ; nous devons nous aligner sur celle du privé. » C'est là, selon Mme MAHO, un signe de la vitalité de notre réseau : « sa capacité à s'adapter et à se transformer. » Pour exemple, la fermeture de l'atelier de Montreuil-Fédération avait été décidée « dans le cadre du transfert de sa production vers le site de Meyzieu. »

Interrogés sur la fin des bulletins de paie papier, la possible disparition prochaine – évoquée par le ministre Darmanin – de la déclaration de revenus, et sur le devenir des personnels d'édition-impression-finition, Mme MAHO et M. MERLE affirment « qu'il s'agit là de l'aboutissement d'un processus ancien dont l'évolution s'est poursuivie sur une vingtaine d'années. A l'instar de la fin du dactylocodage, la baisse de production papier est tendancielle, c'est comme ça... »

Analyse de la CGT Finances publiques

Pour la CGT, ce qui a été affirmé par le duo directionnel à propos de la refonte des services et de l'accueil aux usagers est totalement invraisemblable. La réalité du terrain, nous ne la connaissons que trop : les files d'attente et le temps de traitement qui s'allongent, le plan de suppression de dizaines de milliers de postes (depuis la fusion, la DGFIP est passée de 140 000 à 100 000 agents) alors que la France compte 5,9 millions de demandeurs d'emplois de toutes catégories. Facteur aggravant : la volonté politique brille par son absence lorsqu'il s'agit de combattre efficacement la fraude fiscale, dont on note que les 90 % qui en sont récupérés proviennent de la fraude des entreprises. Si cette mission n'est pas correctement remplie, ce n'est pas la faute de ses exécutants, mais uniquement celle de ses décideurs.

Par ailleurs, les contours du projet de loi sur les retraites ont été cernés par tous les acteurs concernés, sans exception ; récemment, un cadre supérieur a souhaité sans une once d'ironie que soit « très bonne » la manifestation du 28 mars.

Mais une question encore plus grave, celle de la transformation du Statut général, fait resurgir le recrutement massif de contractuels. Ce projet ne cale plus l'accès à la Fonction publique sur les Statuts particuliers, et en conséquence le fonctionnaire titulaire, jusqu'ici garant d'indépendance et de neutralité face au pouvoir, doit s'effacer. C'est la grande différence entre le recrutement par concours, équitable, et l'embauche par contrat, préférentielle. Et ceci remet très sérieusement en cause tous les grands principes qui régissent la Fonction publique.

Sujets inscrits à l'ordre du jour

Bilan du Budget 2018

En baisse constante depuis la création de la DiSI en 2011 (réduite de moitié !), la dotation globale est de 1 282 461 € pour l'exercice 2018. Une nouvelle baisse est prévue pour 2019 (- 6%). Les frais d'affranchissement (19,3 millions €) sont intégralement pris en charge par le Budget. Selon la Directrice, « il faut faire avec les

restrictions ». Les marchés sont évalués au mieux-disant en incluant les clauses environnementales. La Direction assure qu'« aucun besoin n'est mis de côté sans être examiné au préalable ». En 2018 un effort particulier a été mené sur Reims pour aménager l'espace de stockage et sur Nemours pour le circuit de climatisation.

Bilan 2018 de la Formation professionnelle

Les inscriptions passent désormais par l'outil INES tandis que leur gestion est suivie par la DiSI Sud-Ouest. 1095 demandes de formation ont été enregistrées, ont donné lieu à 182 refus (candidatures non prioritaires, 20 non opportunes, et des hors-délai). Selon Mme MAHO, le chef de service est le mieux à même de décider d'un refus, d'autant que INES est « *susceptible d'offrir une tendance consumériste* ». 495 agents sur les 621 présents que compte la DiSI Paris-Champagne ont été formés. L'aide à la formation des PAU et des oraux blancs ont été assurés pour toute l'Île-de-France. En outre, la DiSI Paris-Champagne compte 34 formateurs.

La CGT Finances publiques a proposé au Comité technique local de la DiSI Paris-Champagne réuni ce jour d'adopter la résolution suivante :

Constatant la mise en place en 2018 d'une option informatique dans le cadre de la sélection par concours au grade d'inspecteur principal, le CTL émet le vœu qu'une option informatique soit également rétablie pour les épreuves de la DGFIP suivantes :

- concours interne d'accès à la catégorie B ;
- concours professionnel de la catégorie B pour le passage de contrôleur 1ère classe à contrôleur principal ;
- examen professionnel d'inspecteur.

Par ailleurs, pour les contrôleurs pupitreur-assistant-utilisateurs il n'existe pas de concours ou examen d'inspecteur assistant-utilisateurs, alors même qu'il existe une qualification ministérielle d'assistant-utilisateurs pour les inspecteurs. Les autres concours informatiques (PSE, analyste, chef d'exploitation) obligeant les contrôleurs PAU à changer de spécialisation, le CTL demande également la création d'un concours ou examen spécifique d'inspecteur assistant-utilisateurs.

Cette résolution a été soumise au vote et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Point sur la réorganisation des DiSI

La DiSI Île-de-France doit réunir au 1^{er} septembre prochain les parties Est et Ouest des actuelles DiSI Paris-Normandie et Paris-Champagne. Dans la foulée des visites des responsables de la DiSI Ouest à Versailles et ceux de la DiSI Est à Reims et Châlons, sont prévus le transfert des dossiers RH, des contrats, de la logistique et la re-ventilation des dotations au 1^{er} septembre. Les demandes de mutations tiennent compte du nouveau schéma. De nouvelles élections professionnelles seront organisées en fin d'année, ce qui pose nécessairement la question du respect démocratique des résultats du dernier scrutin. Côté emplois, la CGT Finances publiques s'oppose fermement à toute suppression de postes dans les futures antennes de la nouvelle Direction, où pas moins de 32 agents doivent être maintenus.

Fermeture de l'AT services centraux à Noisiel

Prévue pour le 30 juin, cette fermeture nous a été présentée motivée en partie par la nécessité d'« *abréger les souffrances* » d'un service dont l'effectif serait trop restreint... La CGT est vent debout contre cette mesure inique, d'autant que la mission est maintenue. Son transfert est programmé sur les AT « Métiers de Direction » de Lille et Versailles au 1^{er} juillet, un délai très court qui n'empêche pas la Directrice d'affirmer que « *trois mois suffisent pour clarifier les choses* », avec en parallèle une réorganisation du service Hébergement.

Vote des représentants du personnel :

Contre : CGT (4 voix). Abstention : CFDT (une voix).

Note : De même que lors d'un précédent CTL où la CFDT avait refusé de voter contre la fermeture du site de Montreuil-Fédération et les 26 suppressions d'emplois qui frappent encore notre DiSI cette année, nous faisons le constat que la CFDT s'est une nouvelle fois refusée à voter contre une fermeture de service ! De son côté le syndicat Solidaires était absent de ce CTL.

Questions diverses

Point sur le Télétravail

La DiSI Paris-Champagne a bouclé le recueil des candidatures au 28 février. Il y a 9 demandes (6 de Châlons, 2 de Nemours et 1 du siège) sur des missions variées et qui couvrent un large éventail de grades (de C à A+). Les retours doivent avoir lieu dans le mois.

Les refus éventuels devront être motivés.

Sur l'effondrement du nombre de candidatures (il sera délicat d'atteindre 10% de l'effectif comme souhaité), Mme MAHO a affirmé que la préfiguration avait donné lieu à l'exclusion de certaines fonctions (ex : exploitation, assistance...), que certaines missions n'étaient par conséquent pas éligibles, et que les conditions de travail et de rémunération de l'activité télétravail ne sont pas les mêmes que celles des astreintes, ce qui a dû "refroidir" une partie des agents intéressés.

Simulateur de retraite ENSAP

Des problèmes avaient été relevés, notamment la non reprise de bonifications pour les femmes, et des non prises en compte de majorations pour enfants. Des maintenances correctives sont en cours.

Fermeture du cabinet médical à Nemours

Orchestrée par la Direction générale, cette opération vise à supprimer la permanence médicale du site et fait l'objet d'une vive contestation car cela obligerait les agents à se rendre à Melun pour être examinés par la médecine du Travail. Bien qu'une pétition ait été largement signée, la Directrice botte en touche quant aux suites à donner en demandant à notre section locale CGT de passer par ses instances nationales afin d'alerter le Secrétariat général du ministère.



Comité Technique Local du 1^{er} avril 2019 de la DiSI Paris-Champagne

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente du Comité Technique Local,
Mesdames et Messieurs,
Cher.e.s Camarades,

Le 13 février 2019, le Secrétaire d'État Dussopt a dévoilé le projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique », devant notamment engager le démantèlement du Statut général des Fonctionnaires et des statuts particuliers, tels que ceux des corps des Finances Publiques. Contre l'avis de tous les syndicats et au mépris de la décence démocratique, le gouvernement a décidé d'expédier en force la disparition d'une part énorme de notre modèle social au seul mérite de satisfaire aux exigences insatiables de l'hydre néolibérale. L'objectif est clairement d'en finir avec la Fonction publique telle qu'elle existe depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Peu importe des conséquences sur la carrière de millions de collègues, peu importe de ce qu'il adviendra du service rendu à des millions d'usagers. Pour exemple, la pratique à la DGFIP du détachement d'office, à l'occasion notamment de l'extension des agences comptables, est une première qui pourra toucher demain chacun d'entre nous, au fil des restructurations et des transferts de missions, y compris des mises à disposition auprès d'entreprises privées ! Le projet de loi facilite la mobilité des fonctionnaires de l'État vers les versants hospitalier et territorial. Il prévoit la possibilité de durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois. Avec cette explosion des règles d'affectation, l'avis des CAP sur les actes de mobilité et de mutation sera évidemment supprimé, à l'instar des CAP d'avancement et de promotion, tel qu'indiqué dans son article 3. L'article 13 autorise l'encadrant de proximité à prononcer une nouvelle sanction d'exclusion de 3 jours, non soumise à l'examen des CAP. Le projet de loi introduit le recrutement généralisé de contractuels, un contrat de projet de 6 ans maximum et la rupture conventionnelle.

« L'adaptation des structures et du réseau », rebaptisée pendant quelque temps « géographie revisitée », pour être finalement appelée « déconcentration de proximité » depuis ce début d'année, vise prioritairement à faire disparaître tout SIP ou SIE de moins de cinquante agents. Ainsi dans le département du Cher, tous les accueils au public sont voués à la fermeture, seuls seraient maintenus de rares lieux de réception accessibles uniquement sur rendez-vous. En Seine-et-Marne, le site de Lieusaint, qui compte quatre-vingt-dix agents, est condamné à fermer ses portes au 1^{er} août 2020. Sur Paris, douze SPF sont appelés à fusionner d'ici 2020. Trois exemples parmi tant d'autres, illustrations des conséquences nuisibles de l'action du gouvernement, dont les quelques annonces de report, formulées à la veille des journées de mobilisation des personnels, ne trompent personne. La cohésion sociale des territoires est directement menacée. Dans son rapport annuel publié le 12 mars dernier, le Défenseur des droits réaffirme l'importance primordiale des services publics dans l'égal accès aux droits, pour mieux dénoncer une régression continue et dangereuse des droits et des libertés fondamentales. On ne saurait être plus clair. Pendant ce temps, Messieurs Dussopt, Darmanin et Parent s'obstinent à claironner que, grosso modo, tout va bien et que nombre de nos collègues devront se mettre joyeusement « au vert » pour apporter un semblant de soulagement à la disparition progressive du maillage territorial. Sont-ils censés réussir cet exploit en « s'accommodant » des continuelles suppressions de postes ?

Face à ces offensives d'une violence sans précédent, la résistance s'organise. En Haute-Garonne par exemple, des actions de blocages et de grèves de grande ampleur se poursuivent depuis la fin du mois de janvier. Une cinquantaine de départements a rejoint le mouvement, n'hésitant plus à recourir à la grève tournante et/ou reconductible, ainsi qu'à des actions de blocages de site ou de fermetures au public autour des trois points forts qu'ont été les journées des 14, 19 et 28 mars.

À la DiSI Paris-Champagne, la dégringolade budgétaire se poursuit. D'une valeur de 2,4 millions d'euros en 2012, la dotation globale de fonctionnement n'atteint pas 1,3 millions pour 2018 : une amputation de moitié en l'espace de six ans ! Après la fermeture injustifiable du site de production éditique de Montreuil-Fédération et celle de l'Assistance technique Amendes, vous nous confirmez, Madame la Présidente, la fermeture du plateau noisiellien d'Assistance technique des Services centraux. N'y a-t-il donc plus rien à attendre de notre Direction locale que des décisions ne comportant que les termes « fermeture » ou « suppression » ? Dans votre document informel sur la réorganisation des DiSI, il est inscrit que « *le fonctionnement et les missions des ESI ne sont en rien affectés par cette réorganisation* ». Sur quelle base argumentaire seriez-vous en mesure de nous démontrer que nous pouvons accorder du crédit à cette assertion ?

Plus que jamais aux côtés des agents, dans la période critique que le gouvernement et la Direction générale les forcent à affronter, la CGT Finances publiques exige :

- 1. Le maintien du plateau d'Assistance Technique des Services Centraux ;**
- 2. L'abandon immédiat du processus de démantèlement de nos services et le maintien de toutes implantations territoriales, précisément de tous les ESI de moins de 50 agents ; Non au plan Macron-Darmanin !**
- 3. Le retrait du projet de loi de « transformation de la Fonction publique » liquidant notamment les statuts particuliers des corps des Finances Publiques, au profit de mesures renforçant et rénovant le Statut général et permettant un meilleur fonctionnement des services publics. Non encore au plan Macron-Darmanin !**
- 4. Retrait de du projet Macron-Delevoye de retraite par point, ce qui signifie le maintien et l'amélioration de notre régime particulier de retraite et du code des pensions civiles et militaires, et la revalorisation des pensions ;**
- 5. La revalorisation des traitements bloqués depuis des années par le gel du point d'indice et des mesures de rattrapage des pertes subies ;**
- 6. L'attribution pour tous d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros ;**
- 7. L'abandon de toute rémunération arbitraire et du RIFSEEP ;**
- 8. L'abrogation immédiate de l'intolérable journée de carence ;**
- 9. Le retour d'un plan de qualification ministériel digne de ce nom ; le rétablissement d'une épreuve informatique dans les examens professionnels ;**
- 10. L'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire ;**
- 11. L'arrêt du sabotage des règles de gestion et le rétablissement des prérogatives pleines et entières des représentants du personnel ; Non encore au plan Macron-Darmanin qui veut réduire les droits syndicaux de représentation des personnels en fusionnant les CTL et les CHS, signifiant la liquidation des CHS.**